

Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures

Commune de Tour de Faure– Salle des fêtes

Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure –Salle des fêtes

Etaient présents :

52 titulaires dont 8 possédant une procuration
9 suppléants

- TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme HAUDRY Sabine,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),
M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie),

LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MERCUES

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES Bénédicte),

MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),
M. LAVAU Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

- SUPPLEANTS :

BOUZIES
CAILLAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
LHERM
MONTGESTY
ST MEDARD

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :25 titulairesBOUZIES
CAHORSM. RAFFY Gilles,
Mme BOUX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU
Hélène, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M.
DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme
LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte,
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. DIOT Fabrice,
M. GILES Jérôme,COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
TRESPoux-RASSIELS
VERSEtaient excusés ou absents :18 suppléantsBOISSIERES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERSMme GARRIGOU Isabelle,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. DESROQUES Alain,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Cahors – Réfection voirie revêtue et mise à disposition de cette voie au profit du Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 28 septembre 2016
Rapporteur : Jean-Paul DUJOL

Rédacteur : Denis MONTPEZAT
Service : Voirie

Objet : Cahors – Réfection voirie revêtue et mise à disposition de cette voie au profit du Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

Par application de la compétence statutaire du Grand Cahors, validée par arrêté préfectoral n° DRCP/2012/032 en date du 27 mars 2012 : « *création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire* », sont reconnues d'intérêt communautaires, au 1^{er} janvier 2012, toutes les voies communales et rurales revêtues.

Le règlement de voirie communautaire précise que la base de données afférente répertorie de manière exhaustive les voies d'intérêt communautaire et que les chemins blancs, non revêtus, ressortissent de la compétence communale.

Le règlement de voirie indique aussi dans son article n° 8 que l'intégration de sections nouvelles de voies dans le réseau routier d'intérêt communautaire sera examinée au cas par cas par notre groupement (Conseil communautaire), en excluant les voies en antenne (voies sans issue définies au Code de la route) qui ne desservent pas un tissu urbain continu.

La commune de Cahors souhaite procéder à la réfection du revêtement de la rue de la Chartreuse et l'intégrer dans la voirie d'intérêt communautaire.

La voie concernée n'est pas en antenne et le service technique du Grand Cahors a émis un avis technique favorable à son intégration dans le réseau communautaire, une fois revêtue. Les caractéristiques techniques de cette voie sont, par ailleurs, compatibles avec le règlement de voirie.

Sont dès lors nécessaires :

- Deux délibérations des assemblées communautaire d'une part et municipale d'autre part pour permettre l'intégration, par procès-verbal de mise à disposition de bien, de la voie revêtue dans le réseau d'intérêt communautaire, c'est-à-dire dans notre base de données routières,
- La réalisation et le financement des travaux de réfection du revêtement de la rue par la commune.

AR PREFECTURE

046-200023737-20160928-31_28_09_2016-DE
Reçu le 04/10/2016

Une fois les 2 délibérations prises et les travaux de revêtement réalisés, la voie nouvellement revêtue pourra intégrer le réseau des voies d'intérêt communautaire. Dès lors, les travaux d'aménagement et d'entretien ultérieurs seront réalisés et financés par la Communauté.

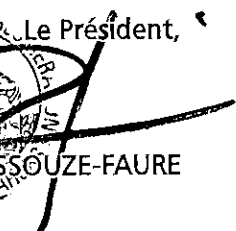
La commune de Cahors réalisera préalablement et à ses frais, les travaux de revêtement de la chaussée, conformément aux prescriptions techniques à faire valider par le service voirie du Grand Cahors. Il sera dès lors procédé à l'intégration de la rue par procès-verbal de mise à disposition par la commune de Cahors au profit du Grand Cahors. Le Grand Cahors assurera ultérieurement l'aménagement et l'entretien de cette voie conformément au règlement de voirie.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'intégration de la rue de la Chartreuse, une fois revêtue, dans le réseau d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
